

DÉLIBÉRATION N° 2025/D766

Technique

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le 02/04/2025
ID : 022-200043677-20250326-D766-DE



UVE PLANGUENOUAL : Arrêt de l'activité de valorisation énergétique des déchets ou modernisation de l'unité

Lors du dernier comité syndical, en date du 11 décembre 2024, deux délibérations fortes ont été prises par les élus membres de l'instance. A savoir :

- La déclaration sans suite de la procédure de mise en concurrence relative à la mise en place d'une Délégation de Service Public pour la conception-réalisation-exploitation d'une nouvelle unité d'incinération dite Haut PCI,
- Par voie de conséquence, une seconde délibération a acté la prolongation du marché d'exploitation actuel avec l'opérateur SUEZ.

En effet, le marché d'exploitation devait se terminer en juin prochain avec pour objectif que le contrat DSP prenne sa suite. Ainsi, le marché actuel a été prolongé jusqu'au mois de juin 2027, date à laquelle la moitié des tonnages d'OMr du territoire syndical sera envoyée sur l'unité de Taden, conformément à la convention de coopération mise en place avec le SMPRB depuis octobre 2021.

Lors du présent comité syndical, il convient d'arrêter la stratégie syndicale en matière de continuation ou non de l'activité de traitement des OMr sur le site de Planguenoual au-delà de juin 2027. A ce titre, les services présentent un état des lieux de la situation, les solutions théoriquement envisageables et une préanalyse technico-économique des scénarios étudiés afin d'aider à la décision. *Ce document est joint en annexe à la présente délibération.*

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 022-200043677-20250326-D766-DE

Avant le passage au vote, Rémy MOULIN rappelle que le Bureau syndical, réuni le jeudi 13 mars dernier, à l'unanimité des membres présents, propose l'arrêt de l'activité de traitement des OMr sur le site de Planguenoual courant 2027-2028.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, 20 voix pour et 2 voix contre,

- **VALIDE l'arrêt de l'activité de traitement des OMr sur le site de Planguenoual courant 2027-2028.**

POUR EXTRAIT CONFORME

A PLOUFRAGAN, le 26 mars 2025

Le Président



Rémy MOULIN

COMITÉ SYNDICAL N°1/2025

LE 26 MARS 2025

Convocation du 06 mars 2025

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à dix-sept heures les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN.**

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	19	19
Membres suppléants	4	4
	23	23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr David BURLLOT

MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLÉANTS	
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPPLÉANT
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	LE BIHAN	Jean-Pierre	*	
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	*	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MILLORIT	Anne-Gaud	*	
	HERCOUET	Philippe		BURLLOT David
	COMMAULT	Alain		
	ALLAIN	Jérémy		GENCE Alain
	BERTRAND	Denis		
	GOUEZIN	Alain	*	
	BEAUVY	Nathalie		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel		
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		CROGUENNEC Bernard
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal		HEDER Sylvain
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland		
	LAPORTE	Pascal	*	
	STIEFVATER	Thierry		
	LE BUHAN	Didier		
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		
	LE GUERN	François		
	QUELEN	Marcel		
DINAN AGGLOMÉRATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	